

Lancement du site Internet de l'UPSADI Union des prestataires de santé à domicile indépendants

Paris, le 10 décembre 2014. Faire entendre la voix des petites et moyennes entreprises prestataires de santé à domicile indépendantes. Telle est l'ambition première de l'UPSADI qui compte faire de son site Internet le vecteur privilégié de cette ambition.

Le site www.upsadi.fr est lancé aujourd'hui par l'UPSADI, Union des prestataires de santé à domicile indépendants.

Ce lancement traduit la volonté de l'UPSADI de communiquer en permanence avec ses adhérents et aussi avec ses partenaires qu'ils soient médecins et professionnels de santé, patients et associations, acteurs publics et administrations. Contemporain, le site de l'UPSADI propose des articles mais aussi un fil d'actualités ainsi que des vidéos et un module de questions/réponses actualisé au fil des échanges avec les internautes.

Un portail d'information et d'échanges ouvert à tous

Véritable portail, le site www.upsadi.fr présente et développe une information de qualité sur le secteur des prestations de santé à domicile (PSAD), propose des analyses et commentaires sur les évolutions juridiques et réglementaires. Le site permet également de découvrir l'UPSADI, ses valeurs et ses actions. Un « fil d'actualité » quotidien et un compte Twitter complètent ce dispositif.

Des contenus spécifiques pour les adhérents

Soucieuse d'accompagner les petites et moyennes entreprises, adhérentes du syndicat, l'UPSADI a voulu faire de son site le prolongement de cet objectif.

Ce site est également conçu pour être un outil d'information et de travail collaboratif au service des adhérents afin de les aider dans leur travail quotidien mais aussi dans la nécessaire réflexion à conduire sur l'avenir de leurs métiers.

Faire entendre la voix des petites et moyennes entreprises

Comme le souligne Didier Daoulas, président de l'UPSADI, « Pour exercer leur activité, les PME doivent être en mesure de se développer et de se professionnaliser dans un cadre lisible et stable et dans des conditions de saine concurrence avec les autres acteurs du secteur. En leur nom, l'UPSADI a donc à cœur d'entretenir un dialogue responsable et équilibré avec les pouvoirs publics et l'ensemble des partenaires concernés. L'UPSADI tirera sa représentativité et sa capacité à mener son action de l'engagement de ses adhérents ». Un parti pris fondateur qui trouve son prolongement à travers les contenus diffusés sur le site Internet de l'organisation professionnelle.

Adhérents de l'UPSADI, acteurs de la profession, donneurs d'ordres, salariés du secteur, étudiants et journalistes, le site www.upsadi.fr répond aux enjeux et aux questions de tous !



Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants

À propos de l'UPSADI

Créée depuis un peu plus d'un an, l'UPSADI représente d'ores et déjà une cinquantaine de petites et moyennes entreprises, réparties sur l'ensemble du territoire, fournissant des prestations de santé à domicile, telles que l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition, la fourniture de matériel et produits permettant le maintien à domicile des patients. L'UPSADI s'appuie sur des femmes et des hommes qui connaissent bien le métier, ses particularismes mais aussi ses contraintes et sont à l'écoute permanente des acteurs de terrain comme des patients.

Par cette proximité avec les patients et par une étroite collaboration avec les prescripteurs, l'UPSADI entend œuvrer pour le développement d'une offre de qualité, en conformité avec les réglementations et la déontologie propres à ces métiers, et avec le souci d'une prise en compte toujours plus grande des besoins et intérêts des patients. Consciente du rôle que les petites et moyennes entreprises peuvent jouer dans le maintien des équilibres économiques qui permettront de préserver le système français de santé, l'UPSADI entend travailler avec les pouvoirs publics pour veiller à maintenir une juste rentabilité de ces entreprises créatrices d'emplois ancrés dans les territoires.

Contact presse

BC Consultant
Domitille Prot
07 78 41 39 74